

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ FUTSAL



Réunion restreinte du lundi 09 mars 2026

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1- Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2- Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3- Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche, 4- Protège-tibias

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase

Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le lundi 14h de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations. Le club recevant doit s'assurer de la disponibilité du gymnase au plus tard 72h avant la rencontre.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela, il faut utiliser la procédure de demande de changement via Footclubs le lundi 14 h précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 17h00.

La veille du match à 17h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

INFOS DIVERSES

Chaque fin de saison est marquée par la **FINALE DE LA COUPE DU VAL DE MARNE FUTSAL SENIORS.**

RAPPEL IMPORTANT

L'organisation de cette manifestation s'effectue en pleine collaboration entre
le District, le club et la Mairie d'accueil.

Les clubs souhaitant accueillir cet événement sont invités à faire acte de candidature auprès
du District dernière semaine de mai 2026 ou première semaine de juin 2026.

FUTSAL D1

DESIGNATION DES ARBITRES

RAPPEL = A partir des matchs retours, la CDA désignera 2 arbitres à la charge des deux clubs

53498837 : CHAMPIGNY CF 2 / RUNGIS US 1 FUTSAL D1 du 14/03/2026

Courriel en date du 09/03/2026 du Club de CHAMPIGNY FUTSAL pour décaler le coup d'envoi à 16h00.

La commission reporte le coup d'envoi à 16h00 (décalage de moins d'une heure)

Prévenir l'équipe adverse.

COUPE VAL DE MARNE FUTSAL

Les tirages au sort des 1/4 et 1/2 finales de la Coupe du Val de Marne Senior Futsal ont été effectués par Mlle Inès YAGOUR de la Commission Féminine Technique.

Les rencontres de 1/4 de finales se dérouleront sur le gymnase du 1er nommé au cours de la semaine du 30/03 au 05/04/2026.

Les rencontres de 1/2 finales se dérouleront sur le gymnase du 1er nommé au cours de la semaine du 20/04 au 26/04/2026.

-2 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre à la charge des 2 clubs, paiement le jour du match.

Tirage au sort 1/4 Finales :

55567650 : CHAMPIGNY CF 2 / RUNGIS US 1

55567651 : B2M FUTSAL 1 / CHEVILLY LARUE ELAN 1

55567652 : VSG FUTSAL 1 / GENTILLY AC 1

55567653 : VENOM FUTSAL 1 / VITRY ASC 3

Coupe Val de Marne Senior Futsal du 04/04/2026

Coupe Val de Marne Senior Futsal du 04/04/2026

Coupe Val de Marne Senior Futsal du 04/04/2026

Coupe Val de Marne Senior Futsal du 05/04/2026

En attente FMI de VITRY ASC 3 sous peine de Match perdu selon Art. 44.2 du RSG94 voir ci-dessous

55491008 : VITRY ASC 3 / VITRY ASC 2 Coupe VDM Futsal du 28/02/2026, Match disputé VITRY ASC 3 Vainqueur

Tirage au sort 1/2 Finales :

Match N°1 du 25/04/2026

Vainqueur Match N° 3 VSG FUTSAL 1 - GENTILLY AC 1 / Vainqueur Match N° 2 B2M FUTSAL 1 - CHEVILLY L. ELAN 1

Match N°2 du 26/04/2026

Vainqueur Match N° 4 VENOM FUTSAL 1 - VITRY ASC 3 / Vainqueur Match N°1 CHAMPIGNY CF 2 - RUNGIS US 1

FMI ou Feuilles de match manquantes

Après 2 appels de feuille de match – Match perdu par pénalité au club recevant (Article 44.2 DU RSG 94)

Appel de Feuille de Match

(Rappel RSG 94) 44.2 – Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

2^{ème} Appel de Feuille de Match

54778429 : BOISSY FC 1 / CRETEIL PALAIS FUTSAL 1 D2-A du 18/02/2026

53498835 : KB FUTSAL 2 / CHAMPIGNY CF 2 D1 du 21/02/2026

55491008 : VITRY ASC 3 / VITRY ASC 2 Coupe VDM Senior Futsal du 28/02/2026